

***Règlement sur les appels  
et révisions des nominations de personnel  
C.R.Nun. R-023-2013***

**Avis en application du paragraphe 65(2) de la *Loi sur la législation***

Mise en garde : la codification du 26 février 2021 du *Règlement sur les appels et révisions des nominations de personnel* est basée sur des codifications non officielles antérieures. La Division des affaires législatives a tenu un registre de tous les changements apportés aux codifications non officielles au fil du temps, et tous les changements enregistrés sont reflétés dans le tableau ci-dessus. Cependant, il n'est pas possible de vérifier que chaque changement dans la codification non officielle existante a été dûment enregistré.